

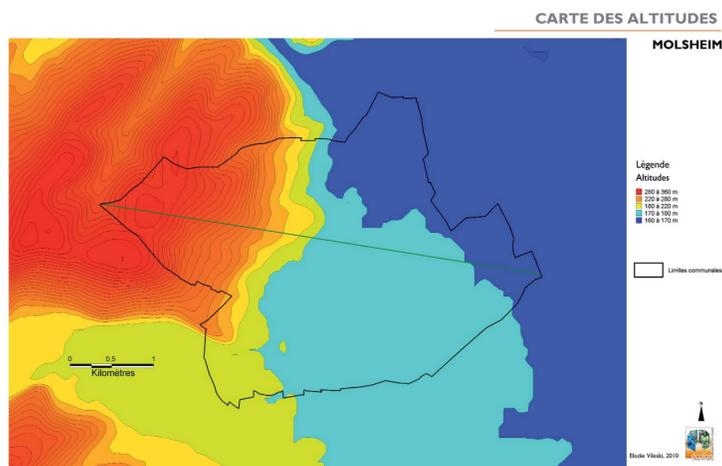
3 Etat initial de l'environnement



TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

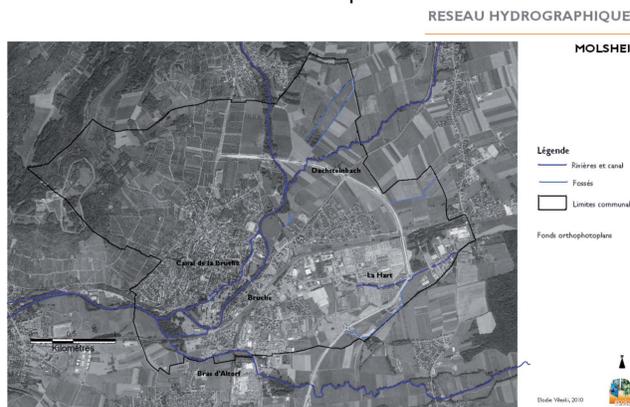
Molsheim se situe entre la petite région naturelle du Kochersberg et des Vosges centrales, à l'Ouest de Strasbourg.

La topographie de Molsheim est contrastée et caractéristique des collines sous-vosgiennes. A l'Ouest, on observe des coteaux à exposition Est alors qu'à l'Est, on note le début de la plaine d'Alsace. Les altitudes sont comprises entre 373 m pour le point le plus haut et 166 m pour son point le plus bas.



Molsheim est traversé par différents cours d'eau :

- la Bruche qui traverse la ville de l'Ouest vers l'Est, puis du Sud au Nord en direction d'Avolsheim,
- le Dachsteinbach, diffluence de la Bruche à hauteur des étangs de pêche du Zich qui se dirige vers Dachstein, à l'Est,
- le bras d'Altorf, diffluence de la Bruche en amont de Molsheim, à l'Ouest du parcours de santé. Il coule en direction d'Altorf, vers l'Est,
- le fossé de la Hardt : il récupère les eaux de ruissellement de la zone d'activités Est et du contournement.



BIODIVERSITE ET RICHESSE ECOLOGIQUE

ESPACES PROTEGES ET INVENTAIRES

Le ban communal de Molsheim est concerné par :

- des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui sont des inventaires d'espaces naturels comportant des habitats biologiques et des espèces végétales ou animales patrimoniales :

• ZNIEFF de type I :

- Rives de la Bruche et de son canal et les rieds riverains (n°420007116 – type I),
- Dachsteinerbach, ses rives et ried riverain (n°420007118 – type II),
- Jesselberg (n°420007202 – type I),

• ZNIEFF de type II :

- Ried de la Bruche (n°420007117),
- Collines calcaires sous-vosgiennes (n°420007205).

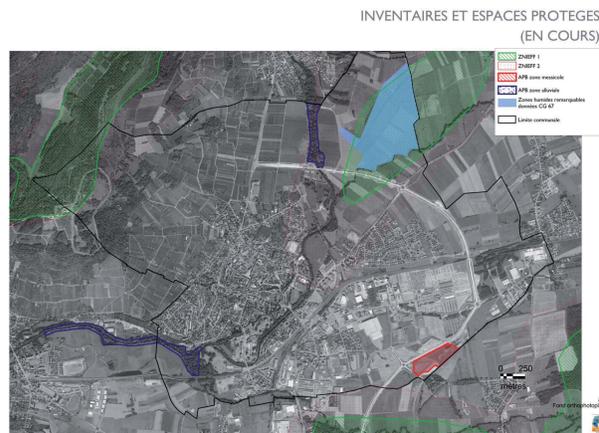
- une Zone Humide Remarquable, qui représente des milieux de richesse faunistique et floristique particuliers : la zone dite de Dachsteinerbach (n°80), de 42 ha, située dans la partie Nord du ban communal,

- un plan de Mise en Valeur Environnementale,

- des Espaces Naturels Sensibles (ENS) correspondant à la Zone Humide Remarquable du Dachsteinerbach afin de permettre des maîtrises foncières et la mise en valeur de Mesures Agri-Environnementales Territoriales (MAET),

- deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) en cours de réalisation, suite à la création du contournement de la ville de Molsheim,

- 43 habitats biologiques différents sur le ban communal, dont 9 de la liste rouge d'Alsace et 5 qui sont des habitats d'intérêt communautaire.



ESPECES PROTEGEES ET PATRIMONIALES

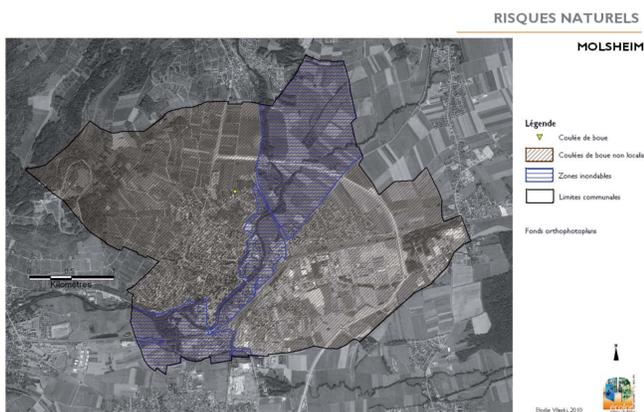
La commune de Molsheim compte également de nombreuses espèces animales et végétales protégées :

- 3 espèces végétales protégées au niveau national et 5 au niveau régional ; 9 espèces inscrites dans la liste rouge d'Alsace,
- 9 espèces animales inscrites dans la liste rouge d'Alsace, 3 espèces de papillons et 1 espèce d'amphibien protégées au niveau national, 2 espèces d'oiseaux protégées au niveau communautaire,
- 5 espèces font l'objet d'un Plan Régional d'Actions (PRA),
- le Grand Hamster n'est plus présent depuis plus de 10 ans.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La commune est concernée par plusieurs risques naturels :

- risque sismique : zone de sismicité 3 – risque modéré,
- risque d'inondation : crues de la Bruche (nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation prescrit par arrêté préfectoral du 28 juin 2011, emportant modification de celui du 25 novembre 1992),
- risque de coulée d'eau boueuse, atténué grâce au maintien des coteaux enherbés.



Mais également par des risques technologiques et industriels :

- risque industriel : classement SEVESO seuil haut de l'entreprise MESSIER-BUGATTI-DOWTY (Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé le 12 mai 2014 par arrêté préfectoral),
- risque de pollutions des sols sur certains sites industriels,
- risque lié au transport de matières dangereuses par voie routière et ferroviaire, mais aussi par des canalisations de distribution de gaz et par des gazoducs.

